



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 162-2021 ET # 164-2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 162-2021 décrétant des travaux de prolongement d'aqueduc sur la rue du Domaine-Brière et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 66 800 \$ afin d'en financer les coûts a été adopté selon la procédure suivante :

Présentation du projet de règlement : 15 mars 2021

Avis de motion : 15 mars 2021

Adoption du règlement : 19 avril 2021

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 13 juillet 2021

QUE le règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation partielle TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 1 688 000 \$ afin d'en financer les coûts a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 15 mars 2021

Avis de motion : 15 mars 2021

Adoption du règlement : 19 avril 2021

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 13 juillet 2021

QUE les règlements # 162-2021 et # 164-2021 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 13 juillet 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 juillet 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.